Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2018 - 15 h 00 - **Point 2**

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 26-10-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absent excusé : M. Lionel TARDY.

Mme Chantal BOGET est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Les dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal.

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
19 DEC. 2018
Bureau du Courrier 1108

Relevé des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22

Biens non préemptés de 2014 à 2018

	Section cadastrale	Nom des propriétaires vendeurs
1	Section B	Association Pey de Durance
2	Section D	Chastel
3	Section E	Moreau
4		Chaffois Thieblemont
5		Pons
6		Robin
7		Dupont
8		Langry
9		Martin
10	Section F	Virginie
11		Cuny
12		Picard
13		Broche
14		Suzzoni
15		Mourre-Miellou
16		Suzzoni
17		De Saint Jean
18		Gabert
19		Rixins
20		Tauber
21		Boyer
22		Connat
23		Dall Agnola
24		ADSEA

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 18.12.2018
Reçu en Préfecture le : 19.12.2018
Publié le : 19.12.2018
Compte rendu sommaire affiché le : 15.11.2018

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 1

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
15 NOV. 2018
Bureau du courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 8 novembre 2018 - 15 h 00 - **Point 3**

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 26-10-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absent excusé : M. Lionel TARDY. Mme Chantal BOGET est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Adoption du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées au titre de l'exercice 2018**

Le maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 17 janvier 2017 est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la CCSB ou retournées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences.
Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 17 juillet 2018 et le 11 septembre 2018 afin de valoriser les charges qui correspondant aux compétences transférées par les communes à la CCSB, ou retournées par la CCSB aux communes au 1er janvier 2018 et courant 2018 à savoir :

- retour aux communes de l'ex Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies de la fourrière animale ;
- retour aux communes de l'ex Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies du financement des centres de loisirs sans hébergement ;
- retour aux communes de subventions versées aux associations ;
- retour aux communes de l'ex Communauté de Communes du Sisteronais du service d'eau de la Pinole ;
- transfert à la CCSB des compétences liées aux transports scolaires ;
- retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers de l'organisation des transports parascolaires et périscolaires ;
- retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers des activités informatiques dans les écoles ;
- retour aux communes de l'ex Communauté de Communes du Sisteronais de la compétence voirie ;
- retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers de l'élaboration du Plan Local d'Uranisme ;
- transfert par la commune de Laragne-Montéglin des dépenses relatives au site de Chabre.

Le rapport adopté par la CLECT en séance du 11 septembre 2018 a été notifié le 24 septembre 2018 par le vice-président de la CLECT aux communes membres de la CCSB.
En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa notification.
Le maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le conseil municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, pour l'évaluation des charges transférées impactant le montant de l'attribution de compensation 2018.
Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-11-14-003 du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 11 septembre 2018 ;

Le conseil municipal décide - :
- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018, qui valorise les charges correspondant :

- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies de la fourrière animale ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies du financement des centres de loisirs sans hébergement ;
- au retour aux communes de subventions versées aux associations ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes du Sisteronais du service d'eau de la Pinole ;
- aux transferts à la CCSB des compétences liées aux transports scolaires ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers de l'organisation des transports parascolaires et périscolaires ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers des activités informatiques dans les écoles ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes du Sisteronais de la compétence voirie ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers de l'élaboration du Plan Local d'Uranisme ;
- au transfert par la commune de Laragne-Montéglin des dépenses relatives au site de Chabre.

- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	11
Nombre de votants	11

Pour	10
Contre	1 Pierre MICHEL
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 13.11.2018
Reçu en Préfecture le : 15.11.2018
Publié le : 16.11.2018
Compte rendu sommaire affiché le : 15.11.2018

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2018 - 15 h 00 - **Point 4**

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 26-10-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absent excusé : M. Lionel TARDY.
Mme Chantal BOGET est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
15 NOV. 2018
Bureau du Courrier N°3

Objet : **Fourrière animale**

Considérant la délibération précédente concernant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et notamment le retour aux communes de la fourrière animale ;

La maire propose la signature d'une convention avec une association pour la prise en charge des animaux errants
Le coût retourné à la commune au titre de la cotisation SPA 207 est de 426.662 € (514 habitants x 0.83 €)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
Autorise la maire à prendre toute mesure pour assurer cette charge

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	11
Nombre de votants	11

Pour	9
Contre	2 Pierre Michel, Dominique Gueytte
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 13.11.2018
Reçu en Préfecture le : 15.11.2018
Publié le : 16.11.2018
Compte rendu sommaire affiché le : 15.11.2018

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 3

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
15 NOV. 2018
Bureau de Gap

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2018 - 15 h 00 - **Point 5**

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 26-10-2018

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.

Absent excusé : M. Lionel TARDY. Mme Chantal BOGET est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Modifications budgétaires** sur le budget de l'exercice 2018

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

Recettes de fonctionnement						
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Remarques	Montant
R	F	74	74121	Dotation de solidarité rurale	Non connue au vote du budget	-19 000,00 €
				Total		-19 000,00 €
CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Remarques	Montant
R	F	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	Arrêts maladies agents communaux	1 800,00 €
R	F	70	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	Ordures ménagères locataires communaux	2 000,00 €
R	F	73	7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	Décision du SyME05 de reverser 20 % aux communes	2 500,00 €
R	F	73	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	Vote répartition droit commun par la CCSB	4 200,00 €
R	F	74	74127	Dotation nationale de péréquation	Non connue au vote du budget	7 000,00 €
R	F	77	7788	Autres produits divers	Assurance pour le tracteur	1 500,00 €
				Total		19 000,00 €

Dépenses de fonctionnement						
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Remarques	Montant
D	F	011	617	Etudes et recherches		-3 000,00 €
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement		-10 000,00 €
D	F	65	657358	Subventions de fonctionnement organismes publics CCAS	Année 2018 non exceptionnelle pour le CCAS	-4 000,00 €
D	F	65	657362	Subventions de fonctionnement organismes publics autres groupements	Imputation convention ADS CCSB	-3 000,00 €
				Total		-20 000,00 €
CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Remarques	Montant
D	F	011	6288	Autres services extérieurs	Imputation convention ADS CCSB	3 200,00 €
D	F	011	63512	Taxes foncières	Mise en place taxe ordures ménagères par la CCSB - augmentation taux départemental	5 500,00 €
D	F	014	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	Vote répartition droit commun par la CCSB	10 100,00 €
D	F	65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	Déménagement maison médicale	1 200,00 €
				Total		20 000,00 €

.../...

.../...

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de procéder au vote des baisses et crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2313	10006 Fonds de soutien gendarmerie	Façades	6 000,00 €
D	I	21	2151	10024 Voirie communale	Programme subventionné par le département	82 000,00 €
D	I	23	2313	10048 Centre bourg	Etude PCC - SPR	5 700,00 €
					Total	93 700,00 €
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	13	1323	10024 Voirie communale	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements	32 000,00 €
R	I	13	1327	10042 Desserte La Fayée	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Budget communautaire et fonds structurels	6 000,00 €
R	I	13	1328	10023 Canaux de l'Estang	Participation ASA	700,00 €
R	I	021	021	Virement de la section d'exploitation		-10 000,00 €
R	I	024	024	Produits des cessions d'immobilisations	Vente Le Carquet	65 000,00 €
					Total	93 700,00 €

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	11
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 13. 11. 2018
Reçu en Préfecture le : 15. 11. 2018
Publié le : 16. 11. 2018
Compte rendu sommaire affiché le : 15. 11. 2018

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)